

❖ Nos honoraires

➤ De vente

▪ En plaine

- 5.000 € TTC forfaitaires pour les biens de 0 € à 100.000€
- 5% TTC pour les biens de 100.001€ à 200.000€
- 4% TTC pour les biens au-delà de 200.001€
- Forfait de 2.500 € pour garages, parking et autres dépendances

▪ En stations de ski

- 8% TTC pour les biens de 0 € à 100.000€
- 7% TTC pour les biens de 100.001€ à 200.000€
- 6% TTC pour les biens au-delà de 200.001€
- Forfait de 2.500 € pour garages, parking et autres dépendances

➤ Nos honoraires d'estimation

Vous souhaitez un avis de valeur pour une succession, un divorce, ou une donation ?

Tarif unique de 130€ TTC + frais kilométriques *

* Déduit des honoraires en cas de vente ultérieure par notre intermédiaire

➤ Nos honoraires de location

- Honoraires de négociation : Forfait de 210 €* TTC (100% à la charge du propriétaire)

- Honoraires de Visites / Constitution dossier / Rédaction du bail :

- 8 € / m² (jusqu'à 149 m²)
- 5 € / m² (à partir de 150 m²)

(50% à la charge du propriétaire / 50 % à la charge du locataire)

- Tarifs Etat des lieux :

- 3 € / m² (jusqu'à 119 m²)
- 1 € / m² (à partir de 120 m²)

Etat des lieux d'entrée : 50% à la charge du propriétaire/ 50 % à la charge du locataire

Etat des lieux de sortie : 100% à la charge du propriétaire

- Honoraires complémentaires :

Toutes les prestations hors gestion courante feront l'objet d'un devis, validé par le propriétaire.

- Suivi des petits travaux d'entretien :
 - De 0 à 1.000 € TTC de travaux : 70€ HT (soit 84 € TTC)
 - Au-delà de 1.000 € TTC de travaux :
 - Etude du projet, demande des devis jusqu'au démarrage des travaux : 3,5 % HT du montant des devis validés
 - Ordres de services + suivi des travaux + rapport + réception, en présence du propriétaire : + 3,5 % HT du montant des devis validés

- Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers :
 - De 0 à 1.000 € TTC de travaux : 70€ HT (soit 84 € TTC)
 - Par mail : 30 € TTC pour un envoi
 - Par courrier postal : 35 € TTC pour un envoi

*Dans la limite d'un mois de loyer hors charges maximum, pour l'ensemble des prestations.

➤ **Nos honoraires de gestion locative**

7% HT (soit 8,40%TTC) des sommes encaissées
 + 3,29 %TTC pour l'assurance loyers impayés (facultatif)
 Les missions réalisées pour vous : encaissement des loyers + charges, suivi complet du bien : intermédiaire Propriétaire-Locataire, suivi des travaux, remise des quittances, règlement propriétaire mensuel ou trimestriel....

➤ **Nos honoraires de syndic**

Tarifification Syndic : contrat type ALUR conforme au décret du 26 mars 2015
 Tarif de base :
 - Lot principal : 125 € HT 145 € TTC
 - Lot parking : 30 € HT 36 € TTC

Pondération pour éléments d'équipement collectif (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)
 Majoration (+)

Sans chauffage collectif : -8 %
 Sans ascenseur : -8 %
 Compteur individuel eau : +5 %
 Espace verts : +5 %

Pondération en fonction de la situation de l'immeuble (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)
Majoration (+)

Immeuble situé entre 1 000 et 1 600 mètre d'altitude :+20 %
Au-dessus de 1600 mètre d'altitude :+22 %

Pondération pour mise en recouvrement des provisions (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)
Majoration (+)

Deux appels par an : +10 %
Trois appels par an : +15 %
Quatre appels par an : +20 %

Gestion des Employés d'immeuble ou Gardiens

Forfait de base par employé: 300.00 € HT / 360.00 € TTC
Majoration pour gestion des employés d'immeuble et Gardien, sur le tarif de base par lot :+5 %

Minimum de perception par copropriété

Immeuble au-dessous de 1000 mètre d'altitude: 2 400.00 € HT / 2 880.00 € TTC
Immeuble au-dessus de 1000 mètre d'altitude: 2 900.00 € HT /
3 480.00 € TTC

Vacation Honoraires

Heures ouvrables : 75.00 € HT / 90.00 € TTC
Hors Heures ouvrable : avant 20h et le samedi: 105.00 € HT / 126.00 € TTC
Hors Heures ouvrable : après 20h et le dimanche :140.00 € HT /168.00 € TTC

PRESTATION RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDE TECHNIQUE - ART 44 DU DÉCRET DU 17
MARS 1967

Jusqu'à 7 500 € HT de travaux 240.00 € HT / 288.00 € TTC
Au-delà de 7 500 € HT du montant des travaux sans maître d'œuvre : 3.5 %
Au-delà de 7 500 € HT du montant des travaux avec maître d'œuvre : 2.5%